

## Conseil communal du 22 janvier 2019

### 0. Interpellation de Philippe Renkin

« **Concerne : Station d'épuration Ouffet-Nord 61048/2 prévue d'une capacité de 800 EH.**

Suite à la Directive Européenne 91/271/SEE la SPGE doit épurer un maximum d'eaux usées.

Habitant Tige Pirette, où 8 nouvelles habitations ont été construites rue des Mésanges et place Bergeronnette et le projet de nouveau lotissement sur le site du Doyard, je me re-pose la question concernant l'épuration des eaux usées. J'ai déjà posé la question il y a **121 mois**, lors de l'enquête sur l'incidence du lotissement de « La Maladreye » et je n'ai pas eu de suite, une copie de cette lettre est jointe en annexe.

Pouvez-vous m'apporter une réponse à ce sujet ? »

Réponse de la bourgmestre.

Ouffet est en réseau d'égouttage collectif à 97 % de la commune.

Acutellement, même pour ceux qui sont en égouttage collectif, la commune exige une fosse septique avec bipasse pour court-circuiter la fosse en cas d'installation de la station.

Le Collège a eu réunion il y a 15 jours avec des représentants de l'AIDE. Des stations sont toujours bien prévues, mais priorité a d'abord été donnée aux villes pour éviter des amendes de l'Europe (ndlr : il y en a quand même eu...). Le prochaine station sur la commune est prévue à Ellemelle en 2022.

Convention passée avec l'AIDE : un dossier complet sera réactualisé par la commune et envoyé à l'AIDE qui transmettra à SPGE (responsable de la réalisation des stations)

Les Ouffetois ont déjà pas mal cotisé via le CVD (coût vérité de l'eau)

Seulement 800 hab sont répertoriés pour Ouffet nord, alors que les stations sont prioritaires à partir de 1000 hab.

### 1. Prestation de serment de la présidente de CPAS

Renée Lardot a prêté serment pour être membre du collège de plein droit

### 2. Déclaration de politique communale

#### **INTRODUCTION**

Le 14 octobre 2018, les électeurs ont élu leurs représentants pour les 6 prochaines années. La commune est un service public. Sa gestion nécessite une bonne collaboration entre l'Administration, le Collège et le Conseil.

A tous, nouveaux ou anciens élus, je tiens à rappeler les devoirs d'agir avec intégrité, respect, disponibilité, écoute et ouverture d'esprit pour le bien-être de nos concitoyens et ce, par le biais des politiques qui seront menées par l'ensemble de l'équipe communale.

À l'entame de cette nouvelle mandature communale 2018-2024, j'ai donc l'honneur de vous présenter la déclaration de politique générale.

Notre objectif de fonctionnement au sein du Collège et/ou du Conseil, sera de laisser la liberté à chaque élu de proposer des projets, de les concrétiser - quand cela est possible- afin de répondre au mieux aux attentes des Ouffetois et des Ouffetoises dans le respect bien entendu de la législation, du cadre de vie et de l'environnement de notre commune.

Notre action s'articulera autour de différents axes :

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LOGEMENT**

Nous souhaitons optimiser la politique communale en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire afin de répondre au mieux aux besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de notre commune.

En matière de logement, nous nous engagerons à diversifier les offres.

#### **ENVIRONNEMENT - ENERGIE**

Dans le cadre de la « Convention des Maires », le Conseil communal s'est engagé à améliorer l'efficacité énergétique et à soutenir l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire de notre commune. Nous prolongerons donc les actions déjà en cours.

En matière de déchets, nous continuerons d'encourager le tri rigoureux, de veiller à la disponibilité des recyparcs et de sanctionner les dépôts sauvages.

Nous envisagerons également, la mise en place d'aides financières communales pour soutenir les travaux qui tendront à améliorer la performance énergétique des habitations et la réutilisation des eaux de pluies.

#### **ECONOMIE, EMPLOI**

L'emploi, le développement économique et l'insertion professionnelle occupent une place centrale au sein de notre projet politique, c'est pourquoi, nous poursuivrons et promouvrons l'extension du Parc Artisanal ; nous soutiendrons la

formation aux métiers en pénurie ; nous appuierons nos commerçants et leurs initiatives et nous aiderons à la création d'un « Repair café ».

#### **BUDGET, FINANCES**

Depuis de nombreuses années, la gestion communale repose sur des dépenses de fonctionnement maîtrisées et sur des impôts contrôlés. Nous maintiendrons, comme par le passé, un budget équilibré, indispensable à l'exécution des politiques futures.

#### **INFORMATION, FORMATION AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES**

Nous nous chargerons d'améliorer la communication avec les citoyens au travers des supports traditionnel et numérique. Et, nous continuerons de faciliter l'accessibilité des nouvelles technologies comme c'est déjà initié via l'Espace Public Numérique (EPN).

#### **SPORT, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT**

En matière de sport, nous souhaitons être partenaires des citoyens, en veillant au développement des différents clubs de l'entité. Pour se faire, nous voulons :

- inciter à la pratique sportive ;
- rénover certaines infrastructures existantes ;
- soutenir les initiatives de nos associations et clubs et l'organisation de stages.

Nous serons particulièrement à l'écoute des démarches des jeunes ouffetois. Soucieux de leur bien-être, nous leurs créerons des espaces et des lieux d'études, d'échanges, de rencontres, d'écoutes, ...

En ce qui concerne l'enseignement, nous effectuerons les investissements nécessaires pour aborder le virage du numérique et améliorer les infrastructures scolaires. Nous favoriserons les synergies entre tous les acteurs d'éducation présents sur la commune et nous les encouragerons et les accompagnerons dans leurs démarches pédagogiques.

#### **TRAVAUX, MOBILITE, SECURITE**

La mobilité, la sécurité et les travaux ont une influence directe sur la qualité de vie.

Dans ce contexte, nous voulons poursuivre la sécurisation, la réfection et l'entretien de notre réseau routier mais aussi, continuer à développer la mobilité douce dont on parle sans doute beaucoup de nos jours mais qui a trop longtemps été mise au rancart du fait de l'importance prise par la circulation automobile.

#### **LE SOCIAL, ACTEUR D'INSERTION ET D'ACCOMPAGNEMENT**

La charge sociale des communes est sans cesse croissante, notre objectif est d'assumer cette responsabilité de manière solidaire, efficace et active. Dans cette optique, nous collaborerons et soutiendrons les acteurs sociaux et leurs initiatives, nous pérenniserons les actions existantes et nous assurerons au CPAS les moyens de ses obligations.

#### **PATRIMOINE, CULTURE, TOURISME**

Notre commune possède un patrimoine culturel matériel et immatériel. Nous aiderons ou favoriserons toutes les actions visant à perpétuer, améliorer ou développer ces richesses. En ce qui concerne le tourisme dans notre belle région, nous envisagerons la création d'un circuit touristique spécifique.

#### **TRANSCOMMUNALITE**

Les collaborations déjà initiées avec certaines communes du Condroz seront poursuivies et approfondies (sport, mobilité, environnement, urbanisme, etc).

#### **CONCLUSIONS :**

Notre projet est ambitieux. Il demande de l'engagement et du travail. Il convient également de rappeler que OUFFET est engagé dans un Plan Communal de Développement Rural (PCDR) ; il reste 13 fiches à appliquer. Nous les réaliserons au regard de leurs différents contextes.

Ce projet n'est ni exhaustif ni rigide, il est évolutif à la fois en fonction de la vie et de l'actualité mais aussi en fonction des apports extérieurs. Quoiqu'il arrive, nous veillerons à impliquer, comme sous la législature précédente, un maximum de concitoyens dans ces projets par une information renforcée, un dialogue constant et une transparence maximale qui permettra de déboucher sur des concertations et des collaborations avec toutes les composantes de l'entité.

Il est important de rappeler que durant ces 5 dernières années, notre commune a connu de belles évolutions :

- La population a connu une augmentation de 1,97% dépassant maintenant la barre des 2.800 habitants.
- Le taux de chômage a reculé de 32,69%.
- Le revenu moyen net imposable par habitant a augmenté de 12,44%.
- Et, le pourcentage de délits a diminué de 24,54% !

Dans l'intérêt de nos villages et de leurs citoyens, et pour continuer sur cette belle lancée, je suis certaine que la majorité et l'opposition saisiront l'intérêt d'une collaboration fructueuse.

Relevons ensemble les défis de demain, en faisant preuve de transparence, d'éthique et d'efficacité.

Pour terminer, nous tenons à souligner que la présente déclaration se veut synthétique et générale ; elle sera impérativement et avantageusement détaillée dans le cadre du P.S.T. (Plan Stratégique Transversal) qui vous sera présenté d'ici le mois de juin 2019. Pour l'ensemble du Conseil Communal, je vous remercie.

Avis d'AE :

- des (bonnes) intentions peu discutables et la reprise de certaines de nos idées de campagne

- il faut attendre le PST pour voir ce que cela donne en pratique
- rien à propos de l'agriculture, de circuit court, qualité des sols (voir SDT plus loin)
- rien à propos de la participation, de la démocratie (voir SDT plus loin)
- en termes de déchets n'est-il pas temps d'opter pour une politique plus volontariste de réduction

### 3. Représentation communale au sein des AG des intercommunales et autres associations

Intercommunales

AIDE (épuration), CIESAC et CILE (eau), FINIMO, INTRADEL (déchets), IMIO (Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle, SPI, ORES (électricité) : 4 EC + 1AE

Autres associations

COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL, CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF AINES, GAL, GREOVA, CONTRAT RIVIERE OURTHE, LA TEIGNOUSE, ZONE DE SECOURS HEMECO, ZONE DE POLICE DU CONDOZ, FEDERATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE LIEGE ASBL : représentation variable et généralement pas de représentant AE.

### 4. CPAS

Pour le CPAS, une décision équivalente à celle du conseil communal en date du 18/12/2018 a été adoptée, la valeur faciale des titres-repas est fixée à 6,50 €.

### 5. SDT Schéma de développement du territoire

Projet adopté par le Gouvernement Wallon 12 juillet 2018 et soumis à enquête publique du 22/10/2018 au 5/12/2019. Le conseil communal a ensuite 60 jours pour remettre un avis.

Le SDT est le cadre général, avec une vision d'avenir jusque 2050, du CODT (Code de développement du territoire).



#### **Priorités**

1. La lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources
2. Le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale
3. La gestion qualitative du cadre de vie,
4. La maîtrise de la mobilité

#### **Défis**

1. La **cohésion sociale**
2. La **cohésion territoriale**
3. La **démographie**
4. La **compétitivité**

5. **La santé et le bien-être** : Pour réduire les disparités importantes au niveau de l'état d
6. **Le climat**
7. **La mobilité**
8. **L'énergie**
9. **La biodiversité**
10. **Les déchets**

## Modes d'actions

### **SE POSITIONNER ET STRUCTURER**

- SS.1 - Accroître le rôle de la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines de niveau européen
- SS.2 - Insérer la Wallonie dans les réseaux socio-économiques transrégionaux et transfrontaliers
- SS.3 - S'appuyer sur la structure multipolaire de la Wallonie et favoriser la complémentarité entre territoires en préservant leurs spécificités
- SS.4 - Faire des réseaux de communication et de transport structurants un levier de création de richesses et de développement durable
- SS.5 - Articuler les dynamiques territoriales supralocales à l'échelle régionale et renforcer l'identité wallonne

### **ANTICIPER ET MUTER**

- AM.1 - Rencontrer les besoins actuels et futurs en logements accessibles et adaptés aux évolutions sociodémographiques, énergétiques et climatiques
- AM.2 - Inscrire l'économie wallonne dans la société de la connaissance et dans l'économie de proximité<sup>1</sup>, et (re)former sur son territoire les chaînes de transformation génératrices d'emploi
- AM.3 - Anticiper les besoins économiques dans une perspective de développement durable et de gestion parcimonieuse du sol
- AM.4 - Inscrire la Wallonie dans la transition numérique
- AM.5 - Assurer l'accès à l'énergie à tous en s'inscrivant dans la transition énergétique

### **DESSERVIR ET ÉQUILIBRER**

- DE.1 - Assurer l'accès à tous à des services, des commerces de proximité et des équipements dans une approche territoriale cohérente
- DE.2 - Créer les conditions favorables à la diversité des activités et à l'adhésion sociale aux projets
- DE.3 - Développer des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs
- DE.4 - Soutenir les modes de transport plus durables adaptés aux spécificités territoriales et au potentiel de demande
- DE.5 - Organiser la complémentarité des modes de transport

### **PRÉSERVER ET VALORISER**

- PV.1 - Renforcer l'attractivité des espaces urbanisés

PV.2 - Valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers et les préserver des pressions directes et indirectes de l'urbanisation

PV.3 - Soutenir une urbanisation et des modes de production économes en ressources

PV.4 - Réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux risques naturels et technologiques et à l'exposition aux nuisances anthropiques

PV.5 - Faire des atouts du territoire un levier de développement touristique

## A propos de l'action DE1

Les équipements et les commerces de proximité.		<ul style="list-style-type: none"><li>• Parties les plus densément peuplées des villes et des villages</li><li>• Accessibles à pied, vélo et par les PMR</li></ul>
Les centres commerciaux		<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser la centralité des pôles urbains et ruraux</li><li>• Localisés de manière à réduire les besoins en déplacement</li></ul>

## Remarques suite à l'enquête publique

1) FEDIEX et carrières :

- liste des carrières mal établies,
- crainte de ne plus pouvoir s'étendre,
- risque d'être en concurrence avec l'ADESA (Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents)

2) SPI

3) Province de Liège

4) UVCW

5) GAL : Certains enjeux nous semblent insuffisamment ou pas du tout pris en compte dans le SDT

### « L'agriculture

Le SDT n'aborde aucunement l'agriculture. L'agriculture a toute son importance vu les enjeux liés à l'alimentation de qualité. Le SDT devrait en faire un point particulier et aborder l'exploitation du sol, la production locale et les circuits courts, l'agriculture biologique et durable, la gestion des paysages, la protection des nappes phréatiques, etc. Une bonne partie de notre territoire est dédiée à l'agriculture et il est primordial d'y définir des objectifs et des principes de mise en œuvre.

Aussi, l'alimentation de qualité n'est pas un thème abordé par le SDT, pourtant c'est un des besoins primordiaux de la population.

L'utilisation des sols pour de la production d'énergie au détriment de l'alimentation n'est pas souhaitable. Le SDT devrait donner une priorité de l'usage des terres agricoles à des fins d'alimentation et seulement ensuite à d'autres fins.

Préservation des sols sur le plan surfacique mais également en terme qualitatif, il serait souhaitable de s'interroger sur l'état de nos sols agricoles (taux de matière organique). Promouvoir l'agro-écologie pour avoir des sols vivants et dont les bénéfices sont multiples : , stockage de carbones, diminution drastique des intrants chimiques, qualité des eaux souterraines améliorées, non-compaction des sols, lutte contre les inondations et les coulées boueuses, etc.

### La forêt

Aucun objectif, ni principe de mise en œuvre n'est défini pour la (gestion de la) forêt. Le SDT devrait y définir des objectifs afin aussi de préserver les ressources.

### La santé

La santé ne fait l'objet d'aucun principe de mise en œuvre ou de mesures de gestion et de programmation. Pourtant celle-ci est clairement reprise parmi les défis auxquels le SDT prétend répondre.

Aussi, lors de la définition de certains objectifs et mesures de gestion et de programmation dans d'autres domaines (économique, numérique, exploitation des ressources, ...), il nous semble que les incidences sur la santé et les incidences sanitaires ne sont pas étudiées ou non prises en compte.

## La citoyenneté et la participation

La majorité de la population ne participe pas ou très peu à la chose « publique ». Il y aurait lieu de redynamiser la participation et proposer ou soutenir de nouvelles formes de participation au niveau local ou transcommunal. »

## Avis de la commune

Considérant les remarques du Collège communal d'OUFFET telles que reprises ci-dessous

- Nous regrettons le peu de place consacré à l'agriculture alors que les enjeux environnementaux sont majeurs en milieu rural ;
- Le soutien apporté aux communes - afin de leur permettre de mettre en œuvre les moyens humains et financiers requis pour contribuer pleinement aux objectifs poursuivis par la Région wallonne - nous semble insuffisant ;
- La proposition de réduire la consommation du sol des terres non artificialisées à 6 km<sup>2</sup>/an d'ici 2030, et tendre vers 0 kms/an à l'horizon 2050 devra s'accompagner, notamment, d'un mécanisme permettant de compenser un projet d'artificialisation par un recyclage de terres déjà artificialisées ; ??? (poser question au Collège)
- Située dans l'aire de développement entre les pôles de Huy, Liège, Sprimont, Marche en Famenne et Ciney, en tant que commune rurale, la Commune d'OUFFET souhaiterait que sa spécificité soit bien prise en compte et que la hiérarchie des projets ne soit pas systématiquement en faveur des zones les plus densément peuplées ;
- La délocalisation d'entreprises de petite taille vers des zones d'activités incomplètes et éloignées de plusieurs dizaines de kilomètres de la commune ne nous semblent pas être une solution acceptable ni compatible au développement de petites entreprises locales dans le cadre de circuits courts, économie circulaire etc., comme prévu par le SDT ;
- L'aire métropolitaine de Liège est très limitée par rapport aux infrastructures environnantes (universitaires, hospitalières, culturelles, ...). Une structure territoriale cohérente doit intégrer les différentes composantes organisant le territoire et plus particulièrement la mobilité qui est un élément structurant majeur. Par ailleurs, la Région wallonne se devrait d'investir davantage dans les TEC en veillant à assurer la desserte des communes rurales au niveau des villages. C'est une condition pour le développement de la Région wallonne incluant le monde rural ;
- Il serait indispensable de prendre les précautions nécessaires en réalisant des études sur la santé avant d'inscrire la Wallonie dans la transition numérique et plus particulièrement dans le développement de la 5G ;
- Enfin, la thématique relative à la mobilité douce nous semble insuffisamment abordée.

## Remarques AE

- Le SDT est un cadre général pavé de bonnes intentions mais peu contraignant.
- AE soutient pleinement les remarques du Gal concernant l'agriculture (points de vue économique et environnemental) ainsi que la citoyenneté. Les remarques du Collège eussent pu être plus appuyées à ce niveau.
- Pour ce qui est de la priorité de « lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources » ne faut-il pas désormais une politique offensive plutôt que simplement défensive.

## 6. Travaux de voirie 2019-2024

Le PIC triennal (subside de la Région Wallonne) alloué pour 2019-2021 est de 238 618, 92 selon le courrier de la ministre Valérie De Bue reçu le 13 décembre 2018.

Un montant équivalent devrait être attribué pour les trois années suivantes.

La commune voudrait désigner un même auteur de projet pour tous ces travaux et ce, pour 6 ans. Il s'agit de voter le cahier des charges et d'engager une procédure de marché de service par procédure négociée (5 à 6 entreprises contactées).

Le marché est estimé à 10% d'un montant de travaux estimé à 1.500.000 €, soit 150.000 € TVA comprise.

Arcadis, Lacasse, Smith, theux, autre

## 7. Vicinal

Création formelle d'un nouveau chemin communal par l'intégration des parcelles cadastrées 1ère division Ouffet, section C n°115/2, 110/2 et 124/2 dans le domaine public communal. La voirie concernée se nommera « Chemin du Tram sous Troydo ».

#### 8. Tennis

Il s'agit de rénover un des trois terrains de tennis (surface redcourt, revêtement synthétique) de Warzée et de le munir d'un éclairage adapté ; les travaux sont estimés à 71.772,31€ TTC.

En date du 28/12/2018, le TCO a reçu une notification de promesse de subside estimée à 53.820,00€, soit 75% du montant total des travaux.

Il s'agit pour la commune de subsidier les travaux à hauteur de 12,5% du montant estimé des travaux (71.772,31€ TTC), soit un montant évalué à 8.971,54€.

Le T.C.O. est en mesure de supporter financièrement le solde du coût des travaux, soit environ 12,5%.